



## Conflit pour le droit de garde

Par **mayou**, le **07/03/2008** à **10:36**

bonjour,

je viens vers vous pour de l'aide:

voilà mon conjoint a un fils de 13ans, nous sommes allé au tribunal pour demande d'autorité parentale partagée et les droit de garde, nous l'avons

le mercredi, et wwek end 1 semaine sur 2. nous versons une pension de 150 euros/mois auquel hors tribunal nous avons pris a notre charge le telephone

portable 20 euro/mois, et auquel aussi on ajoute 1 semaine sur 2 un mc do'

ou autre car le mercredi et le samedi le petit a foot et comme nous habitons

a 30km des uns des autres il nous est impossible de rentrer chez nous. Nous faisons

beaucoup d'effort, car malgres l'ordonnance du tribunal nous vivons

sous les menaces de l'ex conjoint nous refusant l'enfant si ce qu'elle demande

n'est pas fait. Et une fois de plus une autre demande s'ajoute, payer 50 euros pour la cantine du petit auquel cette fois n'avons pas voulu ceder, et le couperai et tombé nous ne voyons

plus l'enfant, une vengeance aveugle c'est m'y en route avec des coup de fils incessant des

textos plus que dégradant ainsi que la menace aujourd'hui d'enlever l'autorité parentale et

réhaussé la pension alimentaire, je signal au passage que depuis cette épisode l'enfant auquel on a plus de nouvelle refuse aussi de venir chez nous prenant partie

pour sa maman.

Nous ne savons plus quoi faire, nous avons peur qu'on nous enleve la garde

puisque il nous est impossible de voir l'enfant.

que nous conseillez vous.

Par **carolane27**, le **16/03/2008** à **09:45**

bonjour

vous pouvais commencer par portais plainte pour non présentation d enfant

il y a eu un jugement vous verser une pension alimentaire ce n'es pas a vous de prendre en charge la cantine l'enfant es a la charge de la personne chez qui le domicile a été attribuer.

sa serai un peu facile autrement

mais principalement aller a votre gendarmerie pour porter plainte non seulement du non présentation d'enfant y a du chantage affective ( tu payes la cantine ou tu vois plus ton fils ) .

cordialement carolane